



Berne, le [date]

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

Modification de la loi sur l'imposition du tabac; ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres des gouvernements cantonaux,

Le 10 décembre 2021, le Conseil fédéral a chargé le DFF de mener une procédure de consultation relative à la modification de la loi sur l'imposition du tabac auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés.

La procédure de consultation prendra fin le **31 mars 2022**.

Avec l'adoption de la motion 19.3958 de la CSSS-E du 13 août 2019 («Imposition des cigarettes électroniques»), le Parlement a chargé le Conseil fédéral de lui soumettre un projet de loi sur l'imposition des cigarettes électroniques. Le potentiel de risque moindre des cigarettes électroniques doit être pris en compte par une imposition plus faible que pour les cigarettes classiques.

Nous vous invitons à vous prononcer sur le projet d'acte et sur les explications contenues dans le rapport explicatif. La documentation correspondante peut être téléchargée sur le site:

<https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing>

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3). Aussi vous saurions-nous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse électronique suivante, dans la limite du délai imparti:

tabak@ezv.admin.ch



Nous vous serions également reconnaissants de bien vouloir nous communiquer, dans votre prise de position, le nom et les coordonnées des personnes auxquelles nous pourrions faire appel si nous avons des questions.

Pour toute question ou information complémentaire, Michael Bigler (tél. 058 462 66 76) et Beat Müller (tél. 058 482 71 59) se tiennent à votre disposition.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Ueli Maurer
Conseiller fédéral